



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----  
SEANCE DU 09 JANVIER 2023

A la suite d'une convocation du 02 janvier 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 09 janvier 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 32**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, , Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, André DUPPRE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THRY, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO.

✓ **Excusés : 11**

Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Cyrille FETIQUE, Bernard PETRY, Pascal LAUER, Etienne HOFFERT, Jean-Paul TINNES, Pierre THIL, Mireille CINQUALBRE, Hubert BUR.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 5**

Mesdames, Messieurs Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ **Absents : 7**

Madame, Messieurs Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Emmanuel SCHULER, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

-----  
**03. FILIERES**

**OBJET : CESSION GRATUITE PAR LE SYDEME DU COMPOST NORMÉ DE SARREGUEMINES A SES INTERCOMMUNALITES MEMBRES ET AUX COMMUNES DE LEUR TERRITOIRE**

Le Comité Syndical,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président ;

VU sa délibération n° 2019/71 du 16 décembre 2019 portant cession gratuite du compost normé (NFU 44-051) produit par l'unité de méthanisation de Sarreguemines ;

CONSIDERANT le succès rencontré par l'opération et l'intérêt de la reconduire pour l'année 2023 ;

CONSIDERANT les modalités proposées de cession de compost à destination des intercommunalités membres du Sydeme ainsi qu'aux communes de leur territoire, soit:-

- gratuité de la fourniture du compost selon les stocks disponibles ;
- au-delà de 10 tonnes/mois, soit l'équivalent d'une benne de 30 m<sup>3</sup> de déchèterie, l'enlèvement est impérativement réalisé sur le site de Sarreguemines, chemin du Bruchwies, aux horaires de réception du site ;
- aucun service de livraison du compost est proposé, le transport est à la charge de la commune ou de l'intercommunalité ;
- chaque enlèvement est obligatoirement autorisé au préalable par le responsable de site.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, par :

37 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

### Décide

- D'autoriser la cession à titre gratuit du compost normé de Sarreguemines aux communes et intercommunalités membres du Sydeme :
  - selon les conditions précitées ;
  - dans la limite des stocks disponibles ;
  - jusqu'au 31 décembre 2023.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 09 janvier 2023

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération, le 25 JAN 2023  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 25 JAN 2023